Certaines situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Besoin de soins immédiats ? contactez d'abord votre médecin ou votre pharmacien, ou trouvez un lieu de consultation sans rendez-vous. Sinon, appelez le 15 avant de vous déplacer aux urgences

Renouvellement d'ordonnance, coup de chaleur, infection bénigne… certaines situations ne justifient pas de se rendre aux urgences.

Besoin de soins immédiats ? Les bons réflexes avant de se déplacer aux urgences

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en termes de soins médicaux et de moyens.
Ils sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients dont l'état de santé nécessite des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé. Lorsque vous avez besoin de soins rapidement, adoptez les bons réflexes !

1. **J'appelle mon médecin traitant ou je me rends dans une pharmacie**

En fonction de votre état de santé, vous obtiendrez des conseils et serez orientés le cas échéant vers un service d'urgence.
Pour trouver un médecin généraliste ou un autre professionnel de santé, vous pouvez réaliser une recherche sur le site internet de l'Assurance maladie : annuairesante.ameli.fr

2**. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous**

Vous avez besoin de soins et votre médecin traitant n'est pas disponible rapidement ? Vous pouvez vous rendre dans une structure de soins susceptible de vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maison médicale de garde, etc.). Pour vous aider, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes met à votre disposition une carte interactive, avec les lieux de consultation sans rendez-vous (ou "non programmées").

Consultez la carte des lieux de soins non programmés en Auvergne-Rhône-Alpes

3. **J'appelle le 15 avant de me rendre aux urgences**

En cas d’urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, il faut appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes) avant de se déplacer aux urgences.
Cet appel préalable permet de vous orienter en fonction de votre état de santé et de votre besoin de prise en charge.